

Préambule

La participation à la consultation

Le profil des contributeurs

Sur 133 réponses :

- 93 hommes :
 - 2 moins de 25 ans ;
 - 9 entre 25 et 34 ans ;
 - 29 entre 35 et 49 ans ;
 - 44 entre 50 et 64 ans ;
 - 9 de plus de 65 ans.
- 38 femmes :
 - 1 moins de 25 ans ;
 - 8 entre 25 et 34 ans ;
 - 17 entre 35 et 49 ans ;
 - 12 entre 50 et 64 ans.
- 2 profils non-déclarés :
 - 1 entre 25 et 34 ans ;
 - 1 entre 35 et 49 ans.

Dont :

- 93 personnes de la catégorie « Agriculteur, exploitant » ;
- 2 personnes de la catégorie « Artisan, commerçant, chef d'entreprise » ;
- 22 personnes de la catégorie « Cadre, profession libérale (ingénieur, professeur, profession scientifique...) » ;
- 3 personnes de la catégorie « Ouvrier agricole » ;
- 7 personnes de la catégorie « Profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, instituteur...) » ;
- 4 personnes de la catégorie « Retraités ».

Venant pour :

- 1 de la région Bretagne, Morbihan (56)
- 87 de la région AURA :
 - 1 personne du département de l'Ardèche (07) ;
 - 13 personnes du département de la Drôme (24) ;
 - 70 personnes du département de l'Isère (38) ;
 - 2 personnes du département du Rhône (69) ;
 - 1 personne du département de Haute-Savoie (74).
- 32 de la région Nouvelle-Aquitaine :
 - 30 personnes du département de la Dordogne (26) ;
 - 1 personne du département de la Gironde (33) ;
 - 1 personne du département Lot-et-Garonne (47).
- 7 de la région Occitanie :
 - 1 personne du département du Gers (32) ;
 - 6 personnes du département du Lot (46).
- 4 de la région PACA :
 - 1 personne du département des Alpes-de-Haute-Provence (04) ;
 - 1 personne du département des Bouches-du-Rhône (13) ;
 - 1 personne du département du Var (83) ;
 - 1 personne du département du Vaucluse (84).
- 1 personne du DROM Martinique (97).
- 1 sans réponse.

Qui répondent pour :

- 99 personnes en tant que citoyen / citoyenne ;
- 12 personnes en tant qu'élu / élue ou Institution ;
- 6 personnes en tant qu'organisation à but lucratif ;
- 5 personnes en tant qu'organisation à but non lucratif ;
- 11 ne se prononcent pas.

Une contribution type utilisée dans près de la moitié des observations recueillies

Méthode de lutte proposée inefficace en Italie et Etats-Unis d'Amérique, destruction seule de l'arbre contaminé, dérogation à utiliser, garder le projet en l'état serait la fin de la production nucicole.

Les résultats de la consultation

Les arguments défavorables au projet d'arrêté

- Arrachages systématiques/abattages massifs dans les conditions définies aurait comme conséquence qu'il n'y ait plus de noyeraie avec reprise de production trop longue et avec des conséquences économiques plus importantes ;
- Arrachages systématiques/abattages massif en Italie et Etats-Unis d'Amérique n'ont pas permis l'éradication de ces organismes nuisibles (ON) ;
- Dérogation plébiscitée par les professionnels.

Les arguments favorables au projet d'arrêté

- Importance d'éradiquer les arbres atteints, arrachage massif à envisager lorsque autres solutions n'ont pas eu d'effet ;
- Menace de ces ON à prendre en considération ;
- Permet de prendre en compte ce nouvel ON.

Les demandes de modification du projet d'arrêté

- Article 1^{er} : destruction du végétal dans son entièreté (racines, fruits) par broyage/brulage sans transport.
- Article 4 : Mesures de nettoyage des personnes et du matériel utilisé strictes après la destruction.
- Réduire le périmètre de 500m et la zone d'abattage.
- Les mesures d'arrachages/abattages doivent être combinées avec utilisation de produits phytopharmaceutiques.
- Limiter l'arrachage et l'incinération sur place des arbres contaminés couplée à une surveillance resserrée des vergers avoisinants.

Autres :

Accompagnement financier nécessaire pour supporter et mettre en œuvre la totalité les mesures de luttés

Indemnisation des producteurs qui compense la plantation ainsi que les rendements sur la durée de production des arbres afin de pouvoir envisager une reconversion de l'exploitation.

Diffusion de l'information de reconnaissance de ces ON auprès du grand public pour une meilleure identification et gestion.

Pour éviter ce type de contamination nécessité de limiter la plantation/densification de noyers pour garder des zones tampons riches en biodiversité.